

Compte-rendu du CHS-DI¹ du 7 juillet 2008

Les représentants CGT ont fait une déclaration liminaire (texte ci-joint) pour exprimer leur rejet de la loi sur la mobilité et les suppressions d'emploi qui aggravent les conditions et la santé des agents au travail.

RAPPORT ANNUEL DU MEDECIN DE PREVENTION :

La situation est inchangée pour le statut des médecins de prévention donc pas de rapport du Docteur LAGAHE.

POUR LES CONGES LONGUE MALADIE ET LONGUE DUREE :

Les agents qui réintègrent leur poste après des congés longue maladie ou longue durée doivent en principe être convoqués chez le Médecin de Prévention.

En effet, dans certains cas, un aménagement de poste peut être nécessaire pour raisons médicales.

Or, il a été constaté que peu de convocations étaient effectuées, le suivi des réintégrations d'agents par les directions laissant à désirer.

Un effort réel sur ce point devra donc être fourni par les services du personnel.

LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE

Un point a été fait sur ce qui a été entrepris (ou pas comme à la DDCRF) et le calendrier dans les différentes administrations;
à suivre donc.

LES ACTIONS ET LES TRAVAUX 2008

Point d'étape sur ce qui a été voté lors du dernier CHSDI et propositions complémentaires.

A noter pour la CP :

* la participation pour la climatisation de la Trésorerie de SAINT PALAIS était soumise aux conclusions de l'avis du thermicien de l'antenne immobilière de Toulouse ; celles-ci confirment bien les problèmes liés à la chaleur et au froid dans ce bâtiment communal mais font aussi apparaître l'absence d'isolation.

Nous avons donc logiquement demandé que la participation financière du CHSDI pour un système de climatisation réversible soit subordonné à un engagement (reçu à ce jour) de la mairie de Saint Palais d'effectuer des travaux d'isolation.

Nous vous rappelons toutefois que la température intérieure ne doit pas être inférieure de plus de 7° à la température extérieure. De plus, la climatisation ne doit être utilisée que lorsque la température extérieure est élevée (au moins 33°) pour une température intérieure au minimum de 26°.

* nous avons également demandé des nouvelles de la ré-installation de la Trésorerie de Salies de Béarn suite au changement de municipalité (rdv pris pour le 26/07/2008) ainsi que celles de Bedous et de Saint Jean de Luz (en cours)

¹ Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental Interdirectionnel

FORMATIONS

- Risque incendie

Sur chaque site, des agents doivent être désignés en tant que responsables d'évacuation en cas d'incendie.

Tous les agents concernés recevront une formation dans le maniement des extincteurs et la procédure d'évacuation (serre-file / guide-file).

Ces formations sont d'ores et déjà votées et prévues pour la rentrée. Les chefs de service doivent faire remonter les noms des intéressés à chaque direction au plus tôt.

- Risque agression

23 agents d'accueil ont suivi cette formation cette année.

Les échos sont favorables et normalement une nouvelle session de formation sera proposée en 2009.

Nous avons demandé à redéfinir les agents concernés par cette formation (notamment les agents des trésoreries en contact avec le public) puisque seuls les agents listés sur les « postes à risques » ont été recensés .

Il convient que les agents concernés et intéressés, s'ils n'ont pas été recensés, se fassent connaître de leur chef de service, annote le cahier hygiène et sécurité ou, à défaut, contacte leurs représentants en CHS.

- Risque routier

29 agents sur 275 particulièrement exposés à ce type de risque (tels que douaniers, équipe de remplacement, agents du courrier, vérificateurs,

enquêteurs CCRF...), ont été formés au total sur 2007 et 2008.

Le stage effectué est particulièrement efficace et apprécié.

Le programme de formation se poursuivra donc en principe sur 2009.

- Sauveteur secouriste du travail

39 agents se sont inscrits à cette formation.

20 suivront le stage cette année.

Dès lors qu'il reste un reliquat de crédit, nous avons proposé qu'une session supplémentaire soit votée pour 2008.

Le président du CHS n'a pas entériné cette possibilité, sans toutefois opposer un refus.

La demande reste donc en suspend.

NETTOYAGE

Suite aux remarques répétées des directions, la centrale des achats a fait des visites de site.

Toutefois, le contrat TFN court encore jusqu'à fin 2009

INCIVILITE

Des agents prennent les cendriers extérieurs pour des poubelles.

Or, jeter des papiers ou des gobelets avec les mégots risque de provoquer des débuts de feu.

Attention donc à réserver les cendriers uniquement aux cigarettes et à ne pas laisser vos déchets sur le bord du trottoir ou les rebords de fenêtre.

Merci pour tous !

SIÈGENT POUR LA CGT FINANCES :

Anne SÉGUIER - DSF
05.59.14.10.65

Éric MANRY - Trésorerie de Pau
05.59.82.22.62

Pascale CARRESSE - Douanes
05.59.92.51.18

Laurent LE COQ - Hôtel des Impôts de Pau
05.59.98.68.14

Laure LAMBLIN - Trésorerie Générale
05.59.82.24.28

Jean-Louis WICHEGROD - DDCRF Pau
05.59.30.84.37



Déclaration liminaire au CHS-DI du 7 juillet 2008

Pau, le 07/07/2008

Monsieur le Président,

Notre délégation souhaite exprimer ici son rejet total de la loi mobilité et des projets de décrets qui l'accompagnent.

En effet, on ne peut vouloir l'amélioration des conditions de travail et de la santé des fonctionnaires d'une part et d'autre part précariser les conditions d'emploi de ces mêmes fonctionnaires.

La possibilité donnée par la loi à l'Etat de placer ses employés sur un siège éjectable, ajoutée aux suppressions massives de postes, sont des éléments de développement massif du stress et donc de dégradation de la santé au travail des agents.

Notre gouvernement en est conscient comme cela transparaît de la note d'orientation 2008 de la DPAEP qui précise que :

"les CHS se tourneront vers les problématiques nouvelles...l'intensification du travail en lien avec les nouvelles technologies et dans le cadre des réformes de structures administratives, la polyvalence à organiser pour faire face à la multiplicité des tâches dans une structure dont les effectifs sont réduits".

Autrement dit, cette note vise à nous faire prendre en charge l'intensification du travail et le développement de la polyvalence.

Nous considérons, nous, que ce n'est pas notre rôle.

En effet, notre rôle de représentants des personnels en CHS est au contraire de défendre les conditions de travail des agents et leur santé au travail.

C'est pourquoi, nous abordons ce CHS en déclarant que la première mesure préventive à prendre pour défendre les conditions de travail et la santé au travail des agents est de revenir sur la loi mobilité et les suppressions massives de postes.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au PV de séance.

Les représentants CGT au CHS-DI 64

Pour obtenir l'abandon du fichier "EDVIGE"



Pour l'abandon du fichier EDVIGE

Instituant le fichage systématique et généralisé, dès l'âge de 13 ans, par la police des délinquants hypothétiques et des militants syndicaux, politiques, associatifs et religieux

Sans débat public préalable, le gouvernement, par un décret publié au Journal officiel du 1er juillet 2008, considérablement accru les capacités de fichage de nos concitoyens. Ce fichage sera assuré, à l'avenir, par la Direction centrale de la sécurité publique (fusion des Renseignements Généraux et de la DST).

A cette fin, un nouveau fichier policier sera mis en place sous le nom d'EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Il recensera, de manière systématique et généralisée, toute personne « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». Sans exception, toutes les personnes engagées dans la vie de la cité sont donc visées.

En outre, ce fichage vise à permettre la collecte de renseignements identitaires sur les « suspects » (personne mais également groupe) simplement considérés, par la police, comme susceptibles, à l'avenir et de manière totalement hypothétique, de porter atteinte à « l'ordre public ».

Il permettra de compiler toutes les notes de renseignements telles que : état civil, photographie mais aussi fréquentations, comportement, déplacements, appartenance ethnique, vie sexuelle, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenances syndicales et associatives ...

La police sera autorisée à consulter ce fichier en cas d'enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois.

Les mineurs ne seront pas épargnés puisque fait sans précédent dans notre République et particulièrement choquant, leur fichage sera autorisé dès l'âge de 13 ans et cela sans qu'aucune infraction n'ait été commise et sur la seule base de leur dangerosité présumée.

Cette initiative gouvernementale, porteuse à l'évidence de nombreuses dérives, s'inscrit résolument dans le cadre de la mise en place d'une politique sécuritaire ouvertement revendiquée.

Le gouvernement est passé outre aux réserves émises par la Commission nationale Informatique et Libertés concernant ce fichier qui, dès sa parution, a suscité les plus vives réprobations de multiples organisations associatives, syndicales et politiques.

C'est pourquoi les organisations et les personnes signataires de cet appel :

- exigent le retrait du décret autorisant la mise en place du fichier EDVIGE qui institue un niveau de surveillance des citoyens totalement disproportionné et incompatible avec une conception digne de ce nom de l'état de droit,
- sollicitent le soutien et la signature de tous nos concitoyens et de toutes les organisations attachées aux libertés publiques, au respect de la vie privée et des droits de l'enfant,
- s'engagent à se constituer, dès le mois de septembre 2008, sous forme de Collectif afin de prendre toute initiative utile visant à obtenir des pouvoirs publics qu'ils renoncent à la mise en place du fichier EDVIGE.

La pétition se signe par voie électronique sur: <http://nonaedvige.ras.eu.org/>

Appel "Non à Edvige !" - C/o Ligue des Droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 Paris